



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SA-400(08)

Protection du cycle de vie des activités

Juill. 2026



Acquisition sécurisée des systèmes/services

System and Services

SA-400(08) – Protection du cycle de vie des activités (PcEE)

Énoncés :

Prévenir la compromission des fonctions opérationnelles dans le cadre d'attaques du cycle de vie découlant d'une contrainte légale ou menées depuis une autre compétence juridique.

Responsable : Aucun

Discussion :

L'utilisation de produits ou de services (par exemple, des logiciels, des micrologiciels, du matériel, des services de conception, des services de consultations, etc.) qui ont déjà fait l'objet d'une contrainte peut exposer les fonctions opérationnelles aux compromissions inhérentes à ces produits ou services. La plupart des systèmes actuels comportent des éléments tirés de multiples compétences juridiques et une approche basée sur le risque sera nécessaire pour sélectionner les solutions qui permettent d'atténuer les menaces relevées selon les besoins opérationnels en matière de sécurité. Un contrôle compensatoire à mettre en place pour prévenir toute compromission inhérente consiste à assurer une isolation rigoureuse du réseau.